

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**

Conseillers en exercice : **15**

Conseillers qui ont pris part à la délibération : **15**

Date de la convocation du conseil municipal : **16 mars 2026**

Date d'affichage : **16 mars 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Mélanie LAMOTTE, maire.

Présents : Amélie BOCCANFUSO, Véronique BRISSON, Martine DECHAUME, Franck ETANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Pei-Wen LEE, Nadège LEGRAND, Victoria PEGUY, Pascal PICHON, Patrick REBEYROL, Sandrine ROY, Antonio TAPADAS

Pouvoirs : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 5.12/2026-010

OBJET : CRÉATION D'UNE MISSION DE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU la nécessité de servir au mieux les administrés,

La maire, Mélanie LAMOTTE, propose de nommer un conseiller délégué, en sus des adjoints, ayant pour principales délégations :

- **La responsabilité du protocole,**
- **Le rôle de correspondant Défense par délégation du maire,**
- **La gestion du cimetière.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la création de ce poste de conseiller délégué.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 20 mars 2026,

Acte rendu exécutoire après publication, le 21 mars 2026

La maire, Mélanie LAMOTTE

